

Bruxelles, le 10 novembre 2023
(OR. en)

14967/23

LIMITE

PECHE 485

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0350(NLE)**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	13860/23 + ADD 1
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire pour 2024 - Présentation par la Commission - Échange de vues

1. Le 10 octobre 2023¹, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet, fondée sur l'article 43, paragraphe 3, du TFUE. La proposition vise à établir les possibilités de pêche, pour 2024, en mer Méditerranée et en mer Noire, conformément au plan pluriannuel pour les stocks démersaux en Méditerranée occidentale et aux recommandations de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).
2. Un document officieux supplémentaire de la Commission devrait compléter la proposition en temps utile.
3. Le groupe "Politique de la pêche" a examiné la proposition lors de sa réunion du 12 octobre. Des délégations ont formulé des réserves d'examen.
4. DK a émis une réserve d'examen parlementaire.
5. Le Conseil est invité à prendre note de la présentation de la Commission et à procéder à un échange de vues sur cette question.

¹ ST 13860/23 + ADD 1